

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1879

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique - Conférence Nord-Est - Convention avec l'association espace Carco, pépinière d'entreprises - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une priorité de la stratégie de développement économique de la communauté urbaine de Lyon. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale du Grand Lyon, esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques, et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (associations, syndicat intercommunal) en accord avec les élus locaux, afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférences des maires).

Dans ce cadre la Communauté urbaine souhaite assurer une animation économique locale à l'échelle du territoire de la conférence Nord-Est (communes de Vaulx en Velin, Meyzieu, Jonage et Décines Charpieu).

La présentation du territoire

Au niveau économique, ce territoire est structuré autour des zones d'activités Meyzieu-Jonage (200 hectares) et la Soie-la Rize, mais possède aussi de nombreuses zones d'activités moyennes insérées dans le tissu urbain.

En terme d'activités économiques, ce territoire représente :

- 5 120 entreprises,
- 15 % de la superficie de la Communauté urbaine,
- 8 % de la population,
- 7 % des emplois,
- 8 % de la base de la taxe professionnelle.

La structure porteuse de la mission d'animation économique

Afin d'assurer une animation économique locale, la Communauté urbaine souhaite apporter une contribution financière à l'association espace Carco, pépinière d'entreprises, afin qu'elle assure cette mission.

L'association dont le siège est à Vaulx en Velin, assure actuellement la gestion d'une pépinière d'entreprises basée dans cette commune.

Dans le cadre de cette mission d'animation économique de proximité, l'association étendra son action aux trois autres communes de la conférence des maires (Meyzieu, Jonage et Décines Charpieu).

Le programme d'actions

La mission assurée par l'association espace Carco, pépinière d'entreprises porte sur les axes suivants :

- l'accompagnement des entreprises

- . faciliter l'implantation : recherche de locaux, etc.,
- . accompagner les besoins d'extension des entreprises locales,
- . orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs suivant leurs projets ;

- l'interface entre les entreprises et la Communauté urbaine

. créer ou renforcer un environnement favorable au développement des entreprises : accessibilité, assainissement, signalétique, etc.,

. diffusion des outils économiques communautaires : espace numérique entreprises, entrepreneuriat, etc ;

- la stratégie globale

- . diagnostic économique du territoire et veille des évolutions possibles,
- . communication sur le territoire.

Pour l'année 2004, le programme d'actions porte principalement sur :

- l'étude du projet de création d'une pépinière-centre de vie des entreprises à Décines Charpieu,
- l'accompagnement économique des requalifications des zones d'activités Meyzieu-Jonage et la Soie-la Rize,
- le projet de création d'un pôle de services à Meyzieu,
- la mise en place d'une base de données de l'offre et de la demande en matière d'immobilier et de foncier sur ce territoire.

Les modalités de suivi

Ces actions feront l'objet d'une présentation lors de la conférence des maires au moins deux fois par an. Un comité de pilotage technique sera mis en place par l'association espace Carco, pépinière d'entreprises, en collaboration avec la Communauté urbaine afin d'assurer un suivi de l'action économique avec l'ensemble des acteurs (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre des métiers du Rhône, Communauté urbaine, association espace Carco pépinière d'entreprises, associations d'entreprises et services économiques des villes).

La durée de la convention et le financement

Cette convention portera sur une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à partir de sa signature (juin 2004) et dûment visée par la préfecture.

Le coût annuel de la mission est de 75 000 € (coût d'un développeur économique, du fonctionnement et du secrétariat).

La Communauté urbaine apporte une participation financière de 75 000 € (dont 20 % seront financés par le Conseil régional *via* le contrat d'agglomération) à l'association espace Carco, pépinière d'entreprises, pour réaliser ses missions, selon les modalités prévues par la convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à l'association espace Carco, pépinière d'entreprises, forfaitaire et non révisable de 75 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention citée ci-dessus avec le président de ladite association.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine :

- pour l'année 2004 : 44 000 € - crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90,

- pour l'année 2005 : 31 000 € - crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,